Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 022-212202139-20251125-02_25_11_2025-DE

COMMUNE DE PLOUËR SUR-RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2025

---

*L'an **deux mille vingt-cinq**, le **25 novembre** à **vingt heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 19 novembre 2025, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann GODET, Maire.*

***Présents** : M. GODET, Mme DIUZET, M. ADAM, M. BERTAZZO, Mme GUGUEN, M. CIBERT, Mme MESLAY, M. CORMIER, Mme BORDEREAU, M. FLAUX, Mme SCHNEIDER, Mme BOVE, M. LECHIEN, Mme LEMOINE, M. MARQUOIS, M. GUICHARD, Mme VILBOU et M. de BODMAN*

***Absents** : Mme CHEVAILLIER, M. STAERCK, M. LETISSIER, M. POSNIC et Mme LE PIVER*

***Excusés** : Mme BAUER, M. ESTIENNE, Mme LIGUET et M. DEL REAL CORRAL*

***Pouvoirs** : Mme BAUER donne pouvoir à M. ADAM*
M. ESTIENNE donne pouvoir à M. CIBERT
Mme LIGUET donne pouvoir à Mme MESLAY
M. DEL REAL CORRAL donne pouvoir à M. FLAUX

***Nombre de membres du conseil municipal présents ou représentés** : 22 sur 27*
Le quorum étant atteint – 18 membres du Conseil Municipal présents - celui-ci peut valablement délibérer.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DIUZET est désignée à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal en date du 14 octobre 2025 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retirer un point à l'ordre du jour :
- Participation de la commune au fonctionnement de l'école Saint Joseph : vers un renouvellement triennal
Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour le retrait de ce point.

2. Finances - budget principal de la Communes : subvention exceptionnelle à l'association Cailloux

Vu le Budget Principal de la Commune voté le 25 février 2025,
Vu la réunion de Bureau Municipal en date du 14 novembre 2025,

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 022-212202139-20251125-02_25_11_2025-DE

L'association CAILLOUX a sollicité la Commune pour une aide financière exceptionnelle à hauteur de 300 € pour cette année 2025.

Un programme d'actions organisé en cette fin d'année justifie ce soutien financier.

L'enveloppe financière de la commune consacrée aux associations pour l'année 2025 permet l'octroi de cette subvention exceptionnelle.
Des crédits disponibles pour répondre à des demandes exceptionnelles en fin d'exercice budgétaires furent prévus cette année 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents ou représentés (un vote contre, celui de M. GUICHARD, et deux abstentions, celles de Mme VILBOU et M. DE BODMAN) :

- **ACCORDE une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association Cailloux de Plouër-sur-Rance en cette fin d'année 2025**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier**

Pour extrait conforme, le 26 novembre 2025

Le Maire,
Yann GODET

La secrétaire de séance,
Emmanuelle DUZET